

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIRE

AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
DU 6 FEVRIER 2018

Entre :

- ↪ la Ville de FLOIRAC, représentée par son Maire, Monsieur Jean Jacques PUYOBRAU dûment habilité es-qualité, en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014,
- ↪ Et l'association Unissons nos Idées pour Réussir Ensemble, représentée par sa Présidente, Madame BOUQUET,

Il est convenu de préciser les modifications suivantes pour l'année 2019,

A l'article 5 : subvention allouée par la Ville de Floirac à l'association UNIRE
3^{ème} alinéa (annule et remplace)

La participation financière de la Ville de FLOIRAC aux dépenses de « l'association UNIRE » pour l'année 2019 s'élève à 190 000 euros (cent quatre-vingt-dix mille euros).

Subvention conventionnelle (équipements et animations sociales) :	178 000 euros
Subvention exceptionnelle :	10 000 euros
CEJ :	2 000 euros
TOTAL :	<hr/> 190 000 euros

Les montants sont à justifier au 31/12/2019

La Ville de Floirac s'engage à procéder au versement de la subvention 2019 selon l'échéancier suivant :

Le 15 février 2019	100 000 euros
Le 1 ^{er} juillet 2019	50 000 euros

Le 1 ^{er} septembre 2019	15 000 euros
Le 1 ^{er} octobre 2019	10 000 euros
Le 31 janvier 2020	15 000 euros
TOTAL :	<hr/> 190 000 euros

Fait à Floirac, le

Le Maire de Floirac,

La Présidente de Unissons nos
Idées pour Réussir Ensemble,

Jean-Jacques PUYOBRAU

Christine BOUQUET